

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 74 (1923)

Heft: 1-2

Artikel: Fédération forestière de la Côte (ct. de Vaud)

Autor: Gonet, Charles

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. le professeur *Le Comte* du Museum et ceux de M. le docteur *A. Chevalier*, l'explorateur bien connu, dont la mission Bertin a adopté la classification et la terminologie.

Mais ces noms scientifiques, délices des érudits, ne peuvent être employés dans la pratique, et ils sont surtout à répudier dans les rapports avec les indigènes. Comme tout exploitateur en est réduit pour l'heure à se servir des renseignements des noirs pour connaître la répartition et les stations des bois recherchés, il est nécessaire de créer, pour les espèces les plus intéressantes actuellement, des appellations empruntées aux langues indigènes, en choisissant le nom le plus fréquent et le plus facile à prononcer.

Ainsi l'on arrivera à surmonter l'obstacle principal à la diffusion des bois coloniaux chez les industriels. Jusqu'ici, pour éviter les dénominations indigènes, que l'acheteur de la métropole ignorait, et pour impressionner favorablement les clients en leur rappelant les qualités du „noyer“ par exemple, on a cherché à vendre sous le nom de „noyer d'Afrique“ plus de 60 espèces de bois différents, ayant avec le noyer de France assez peu de ressemblance, les unes étant d'excellente qualité, les autres médiocres.

Il fallait absolument sortir de cette incertitude et de ce chaos de noms, dont plusieurs, suivant les peuplades et les dialectes, désignaient des arbres tout à fait différents. C'est le mérite de la mission Bertin d'avoir créé le vocabulaire des essences utilisables.

Dans un deuxième article nous parlerons des essences les plus intéressantes ainsi que de l'organisation du commerce.

—
A. P...y.

Fédération forestière de la Côte (Ct. de Vaud).

Dans son cahier de novembre dernier, le *Journal forestier* a bien voulu relever l'existence de la Fédération forestière de la Côte. Nous l'en remercions et c'est bien volontiers que nous lui donnons les renseignements qu'il nous réclame.

La création de la «Fédération forestière de la Côte» a été provoquée par la formation, en novembre 1921, d'une association de toutes les scieries de la région. Cette association, indépendante de l'Association suisse de l'industrie du bois, ne s'est formée que pour prendre des dispositions communes relatives à l'achat des grumes; ses membres conservant leur entière indépendance pour tout ce qui concerne la vente des produits.

A une exception près, les scieries de la région ne sont pas desservies par des voies ferrées normales. Pour leurs achats de bois, elles sont ainsi liées à un rayon de production délimité par certaines conditions de dévestiture. Ce rayon, qui comprend environ 9500 ha de forêts publiques, réparties entre 22 communes et l'Etat de Vaud, est délimité à l'ouest et au nord par les frontières genevoises et françaises, à l'est par la route du Marchairuz et au sud par le lac.

Si nous exprimons la surface boisée totale de cette région,¹ par rapport à sa population sédentaire, nous arrivons au chiffre de 83 ares de forêts par habitant des communes forestières, et 45 ares de forêts par habitant de la région ci-dessus délimitée.² Lorsque nous aurons dit en outre que cette population est essentiellement agricole, nous aurons prouvé que la Côte est un pays exportateur par excellence. En effet, la statistique prouve que la production ligneuse d'un pays dépasse généralement sa consommation lorsqu'il possède plus de 37 ares de forêts par habitant. Nous estimons qu'en temps normal, le 30% de notre production de bois de service part en France, sous forme de planches, charpentes, caisses, etc. Le solde est consommé, soit sur place, soit dans d'autres régions de la Suisse romande.

Jusqu'à cette année, les scieries régionales achetaient exclusivement toute notre production; aussi avions nous à la Côte un marché indépendant, mais subissant l'influence du marché français. En général, nous vendions nos bois moins cher que dans le reste du canton.

Ces quelques observations montrent tout le danger que présentait la formation de cette association de scieries. Sitôt organisée, elle provoqua immédiatement une baisse de fr. 10 par m³. Nous nous rendons bien compte que cette baisse artificielle n'a pas été décidée de gaîté de cœur et dans le seul but de faire un trou dans les caisses publiques. Les scieries de la Côte ont, de tout temps, entretenu d'excellentes relations commerciales avec la France, qui était pour elle un client sérieux, régulier, sûr et solvable. Aussi, désireuses de conserver

¹ Forêts publiques et forêts privées.

² Cette étendue boisée par habitant est pour la Suisse entière de 26 ares.

ce débouché, malgré la dépréciation du change français, décidèrent-elles de faire baisser le prix d'achat des grumes. Les scieries fixèrent des prix maxima et se répartirent d'avance entre elles la production des différents propriétaires de forêts.

La situation était ainsi devenue intenable pour les producteurs. La forêt traversait une crise qui, même sans cette nouvelle baisse, compromettait son rendement.

Les propriétaires de forêts recurent donc le conseil d'arrêter entièrement les exploitations et les ventes, réduites déjà par la crise à leur plus simple expression. Un Comité provisoire se forma et convoqua une assemblée des représentants de toutes les communes atteintes par l'association des scieries.

La création d'une Fédération des propriétaires de forêts de la Côte fut décidée en principe. Le Comité provisoire prépara des statuts qui furent ensuite adoptés par l'assemblée constitutive du 23 février 1922. La Fédération forestière de la Côte groupe 19 communes forestières et l'Etat de Vaud, possèdant ensemble 8725 ha de forêts et accusant une possibilité d'environ 30 000 m³.

Etablir des statuts fut chose délicate. Il fallait, en effet, concilier les obligations qui incombent à toute association avec l'indépendance communale à laquelle le Vaudois tient beaucoup. Tout en donnant la prépondérance aux autorités communales dans les organes de la Fédération, il était, d'autre part, nécessaire de réservier une certaine place aux inspecteurs forestiers d'arrondissement sans augmenter, par là, leur autorité de fonctionnaires. Il fallait ensuite trouver un régime financier qui ne soit pas en contradiction avec l'organisation des communes. La Fédération, enfin, devait avoir une forme assez souple pour n'être jamais une entrave, mais toujours une aide.

Notre Fédération a donc plutôt la forme d'un groupement de propriétaires que d'une société proprement dite. Ses principaux buts sont de renseigner ses membres sur la situation du marché, de faciliter les relations entre consommateurs et producteurs, de trouver de nouveaux débouchés et, enfin, d'organiser des ventes en commun.

Le pouvoir exécutif est formé par un Comité composé uniquement de représentants des autorités communales. Le secrétariat, par contre, est assumé gratuitement par les inspec-

teurs forestiers. Ils assistent cependant aux assemblées du Comité, mais avec voix consultatives seulement. A la fin de chaque exercice, les dépenses sont réparties entre les membres, au prorata du volume des bois de service vendus pendant l'année. Les comptes bouclent sans solde en caisse, la Fédération ne possède donc rien et ne dispose d'aucun fonds. Toutes les opérations qu'elle effectue doivent être précédées de l'engagement de tous les membres intéressés. On trouvera cette organisation bien lourde. En réalité, elle est simple. Elle présente l'incontestable avantage d'empêcher les organes de la Fédération d'assumer des responsabilités qui n'appartiennent, légalement, qu'aux pouvoirs publics.

En février 1922, la situation était périlleuse. L'arrêt complet des exploitations privait la main d'œuvre forestière de travail, les bois de feu ne s'écoulaient pas et les caisses communales étaient vides. Pour ne pas sombrer lamentablement et reconnaître la toute puissance des scieries, il fallait, à tout prix, trouver une solution susceptible de ranimer le marché. La Fédération décida de préparer des bois de râperie sur une grande échelle. Ces assortiments étaient soit inconnus, soit de mauvaise mémoire dans la contrée. Des contrats furent passés avec la *Hespa* et, en cinq mois, 6000 stères, soit 330 wagons, ont été livrés en Suisse allemande. Ces ventes de bois de râperie n'ont pas été une brillante opération financière. Elles eurent cependant l'avantage de procurer du travail à notre main d'œuvre, de dégorger le marché des bois de feu en favorisant indirectement le prix du hêtre. Elles permirent enfin de vendre une quantité de menus produits, difficiles à écouter, et donnèrent ainsi un nouvel élan aux coupes d'éclaircie.

Pour faire suite à de nombreuses sollicitations, la Fédération décida de contribuer au maintien des restrictions d'importation en expédiant des grumes aux scieries de la Suisse orientale. C'est ainsi que nous avons envoyé 3300 m³ par l'entremise de la Maison J. Jayet à Châtillens. Les prix ici encore ne furent pas très avantageux; cependant, cette opération, en supprimant la concurrence des bois étrangers, permit de maintenir les prix dans la contrée. Nos membres, d'autre part, purent écouter tout le disponible invendu en 1921. L'encombre-

ment des scieries de la contrée fut ainsi évité, ce qui ne manqua pas de favoriser nos ventes d'automne.

Au cours de l'été, quelques lots ont été placés dans la contrée. Pour d'autres, la Fédération trouva de nouveaux débouchés dans le canton. Alors même que nous sommes à la porte de Genève, il ne nous a pas encore été possible d'y introduire nos bois. La crise économique, particulièrement intense à Genève, en est la cause.

Pour intéresser un nombre plus grand de consommateurs, en vue aussi d'une réclame plus étendue et, par là, plus efficace, on décida une vente collective. Cette vente, organisée le 25 octobre 1922, fut un succès. Avant l'heure fixée, la salle était comble; miseurs de la contrée, marchands du dehors se coudoyaient pour la première fois. Dès le début, on sentit l'influence favorable des nouveaux compétiteurs et, en moins de deux heures et demie, on vendit tous les lots pour une somme d'environ fr. 100 000. Malgré l'affluence des marchands du dehors, ce fut aux scieries de la Côte qu'échut la majorité des lots et cela à des prix satisfaisant consommateurs et producteurs. Cette vente régularisa et unifia les prix dans la contrée, malgré l'association des scieries.

Forts des bonnes expériences faites pendant l'été écoulé, nous avons conclu cet automne de nouveaux contrats pour la livraison d'importantes quantités de bois de râperie, et cette fois, à des prix plus avantageux. Les fabriques de papier ont immédiatement apprécié l'avantage de traiter directement avec une Fédération de producteurs, bien organisée et présentant toute garantie. Comme sylviculteur, ces contrats nous réjouissent. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ils nous permettent d'appliquer des soins cultureaux sur une grande échelle.

A la Côte, les bois feuillus ne sont pas utilisés judicieusement. On les vend presque toujours comme bois de feu, tandis qu'ailleurs ils forment une importante source de revenus, parce qu'on sait en tirer parti. La Fédération étudia donc les moyens propres à développer l'exploitation rationnelle de ces bois. Elle réussit à conclure des contrats collectifs pour la livraison de grumes de feuillus et de traverses. Ces marchés prouvent par leurs prix tout l'avantage d'un judicieux triage des produits de la forêt.

Comme conclusion, nous devons constater que le rôle du forestier s'est beaucoup modifié. Il doit s'occuper non plus seulement de la culture et de la production des forêts, mais il doit encore devenir commerçant pour placer le plus avantageusement possible les bois qu'il produit. Il aura endigué la vague de discrédit qui le menace lorsqu'il aura prouvé aux pouvoirs publics qu'il est indispensable pour augmenter le rendement financier de la forêt.

Pour terminer, nous tenons à exprimer ici toute notre reconnaissance à l'Office forestier central suisse, à Soleure, pour son appui, sa complaisance et ses conseils. Après expérience, tous nos membres reconnaissent l'utilité de l'Office et l'activité de son distingué directeur Monsieur B. Bavier.

Charles Gonet.

Les forêts de la commune de Ste-Croix (C^t de Vaud).

Contribution à l'histoire de la forêt pendant la guerre.

(Suite.)

Agrandissements du domaine communal.¹

Au commencement de 1912, la surface des forêts communales était de 1331 ha et celle des pâturages de 567 ha. La même année, une occasion favorable se présenta d'augmenter l'une et l'autre; ce fut l'acquisition, pour le prix de 115.000 fr., du superbe pâturage boisé du Mont de Baulmes (96 ha). Au début de 1920, nouvelle acquisition, pour le prix de 235.000 fr., du Mont de la Mayaz (103,5 ha), dans le massif du Chasseron.

A la suite de ces vastes acquisitions, qui représentent un gros effort financier de la part de la commune, l'étendue du domaine de celle-ci était passée à la fin de 1921:

pour les forêts: à 1438 ha, dont 257 ha sur pâturage,
pour les pâturages: à 659 ha.

Des forêts, 1395 ha étaient en sol productif et 43 ha en sol improductif.

Ce domaine forestier de Ste-Croix n'est dépassé en étendue, dans le canton de Vaud, que par celui de Lausanne et du Chenit.

Construction de chemins forestiers. C'est dans le domaine de

¹ Pour plus de détails à ce sujet voir: J. Bornand, A propos de l'achat d'une propriété boisée à Ste-Croix, *Journal forestier suisse*, 1920, p. 115.